

Amiens, le 11 avril 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

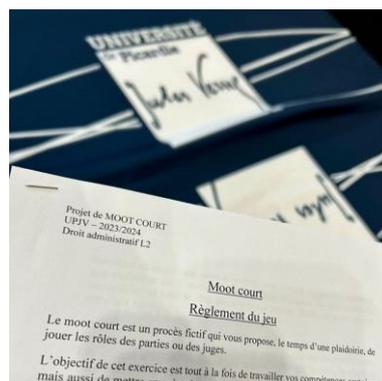
[Evènement]

Le tribunal administratif d'Amiens renforce son partenariat avec l'université de Picardie Jules Verne

Un an après avoir signé [une convention de partenariat](#) destinée à favoriser les activités de formation et de recherche ainsi qu'à développer la connaissance mutuelle des deux institutions, de nombreuses actions concrètes voient le jour.

Procès fictif du 9 avril 2024

Accompagnés par leurs enseignants et chargés de TD, les étudiants en deuxième année de licence de droit de l'UPJV ont organisé un procès fictif dans le cadre de leur cours de droit administratif, mardi 9 avril. Les étudiants étaient amenés à traiter le recours contentieux introduit par un enseignant de lycée contestant sa « mutation dans l'intérêt du service » vers un collège situé dans une commune éloignée de son domicile.



Trois magistrats du tribunal administratif d'Amiens étaient présents aux côtés de trois enseignants de l'université pour écouter les équipes finalistes qui assuraient le rôle des différentes personnes intervenant lors d'une audience publique, à savoir le rapporteur public, l'avocat du requérant et l'avocat de la défense. A l'issue de ce procès fictif, deux prix ont été décernés, l'un à la meilleure équipe, l'autre au meilleur orateur. Les participants se sont félicités de cette initiative, qui présente l'intérêt de rendre plus concrète et vivante l'approche du contentieux administratif, et ont appelé de leurs vœux l'organisation d'une nouvelle édition l'année prochaine.

Participation à la cérémonie de remise des diplômes du 5 avril 2024

Sollicitée pour être marraine de la promotion 2023, la présidente du tribunal administratif a participé à la cérémonie de remise des diplômes de masters et licences professionnelles de l'université, qui s'est tenue vendredi 5 avril 2024. Mme Florence Demurger est intervenue, aux côtés de Mme Florence Jamay, doyenne de la faculté de droit et de science politique de l'UPJV, et de M. Rémi Cardon, sénateur de la Somme et ancien étudiant de l'université, qui était parrain de cette même promotion.



Après avoir chaleureusement félicité les jeunes diplômés pour leur parcours d'études couronné de succès, la cheffe de juridiction les a encouragés à ne se fermer aucune porte et à envisager la préparation des concours de la haute fonction publique, conduisant notamment au métier de juge administratif. Elle a cité l'exemple de deux étudiants du Master 2 de droit public de l'UPJV ayant effectué leur stage de fin d'études au tribunal administratif d'Amiens d'avril à septembre 2023, qui ont ensuite été recrutés en tant qu'assistants de justice. La qualité de leur travail aux côtés des magistrats et greffiers du tribunal a été soulignée, ainsi que les conditions favorables dont ils bénéficient pour préparer le concours de magistrat administratif.

Autres actions de partenariat récemment mises en œuvre

Le tribunal administratif d'Amiens a ouvert ses portes aux étudiants en droit de l'UPJV :

- La nouvelle promotion du Master 2 de droit public a été accueillie en octobre 2023 : les étudiants ont pu assister à une audience collégiale, échanger avec le rapporteur public sur les affaires audiencées et rencontrer des magistrats et greffiers.
- Trois étudiants de licence ont effectué un stage découverte d'une semaine en mars 2024.
- Deux étudiantes de Master 2 ont commencé leur stage de fin d'études en avril 2024 pour une durée de six mois.

Par ailleurs, les magistrats administratifs s'investissent régulièrement dans les diverses formations offertes par l'université, partageant avec les étudiants leur expérience de praticiens du droit :

- Séminaire de pratique du contentieux administratif, destiné aux étudiants du Master 2 de droit public,
- Diplôme universitaire (DU) en « droit des étrangers et de l'asile », créé en septembre 2023,
- Classe « [Prépa-talents](#) » destinée à préparer les candidats au concours de recrutement d'entrée à l'École des officiers de gendarmerie nationale (EOGN).

Passer le concours de magistrat administratif après des études en droit

Le concours de magistrat administratif est ouvert aux étudiants en droit ou en sciences politiques à compter d'un bac + 3 même s'il est conseillé d'obtenir un bac + 5 pour s'y préparer. Les jeunes diplômés peuvent également être recrutés en CDD en qualité d'aides à la décision par une juridiction administrative, où ils travailleront à temps partiel aux côtés des magistrats tout en préparant en parallèle les épreuves du concours. De tels emplois sont ainsi pourvus chaque année au tribunal administratif d'Amiens.

Le concours externe est ouvert aux étudiants et le concours interne aux agents publics (contractuels ou titulaires) ayant 4 années d'expérience.

Toutes les informations sur le concours annuel de recrutement se trouvent sur le site du Conseil d'Etat à la [page suivante](#).